



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

OCTOBRE

### LE 13 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le 13 octobre 2016, au 837, 8<sup>e</sup> Rang à Saint-Sylvère, à 20 h après signification d'un avis de convocation aux membres qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement, tel que requis par la loi.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin      Madame Lise Ouellette  
Madame Johanne Morissette      Monsieur Claude Beaudoin  
Madame Caroline Breault

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente la conseillère suivante:

Madame Johanne Bergeron

2016-10-134

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

**SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. École Le Rucher - Facture de la Ville de Bécancour - Alarme incendie
2. École secondaire La Découverte - Demande d'aide financière Festival Juste pour lire
3. Remboursement d'une partie de la prime pour les non-résidents
4. Loisirs collectifs
5. Validation d'un débitmètre à l'usine d'eau potable
6. Aménagement paysager pour 2017
7. Salle municipale - Achat de deux (2) tables pliantes
8. Pacte rural - Jeux d'eau (Comité des Loisirs St-Sylvère)

ADOPTÉE

2016-10-135

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 06 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 06 septembre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

### DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

### RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

#### COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne qu'elle ne veut pas être la représentante de la Municipalité pour la Route des Clochers en 2017.

#### COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette effectue le suivi de la rencontre :

- Remplacement des thermos par Construction De Villers
- Il y a eu une première rencontre pour la fusion des OMH, un guide d'accompagnement fusion est disponible, d'autres rencontres sont à venir
- Prochaine rencontre le 24 octobre 2016

#### QUESTIONS FAMILIALES (PFM, MADA)

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que l'étape en cours est la création d'un comité.

#### LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que la rencontre aura lieu le 18 octobre 2016.

#### RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette effectue le suivi de la rencontre :

- Formation intégrer les bibliothèques pour promouvoir la récupération
- Projet pilote sur les putrescibles extraits des bacs noirs
- Augmentation de 5 \$ par unité d'occupation pour 2017
- Prochaine rencontre le 22 novembre 2016 à Bécancour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

### COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Jeux d'eau
- Possibilité d'une pièce de théâtre fin avril 2017
- Demande 1 000 \$ de subvention à la Municipalité pour le Carnaval des Glaces et la reconnaissance des bénévoles comme en 2016

### MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi de la rencontre :

- Adoption des états financiers 2015 (surplus de 95 060 \$)

### DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - SEPTEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en septembre 2016.

### CORRESPONDANCE - SEPTEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de septembre 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

### COMPTES DE SEPTEMBRE 2016

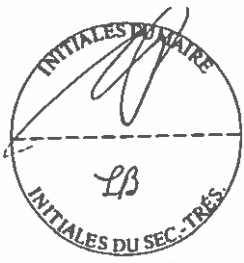
CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 82 222,23 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de septembre 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2016-10-137

Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère

**DEMANDE DE SUBVENTION 37<sup>E</sup> CARNAVAL DES GLACES  
DE ST-SYLVÈRE ET RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de St-Sylvère sollicite un appui financier au montant de 1 000 \$ afin de soutenir le 37<sup>e</sup> Carnaval des Glaces de St-Sylvère qui se déroulera du 19 au 22 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds ramassés lors de la tenue de l'événement serviront entre autres à poursuivre l'entretien des infrastructures sportives, à maintenir un service de camp de jour ainsi qu'à développer des projets communautaires rassembleurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère assure l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire octroyer une aide financière en guise de reconnaissance des bénévoles au montant de 30 \$ chaque;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 1 180 \$ en guise d'aide financière pour le 37<sup>e</sup> Carnaval des Glaces de St-Sylvère (1 000 \$) et la reconnaissance des bénévoles du Comité des Loisirs de St-Sylvère (180 \$).

ADOPTÉE

2016-10-138

**RIGIDBNY – ADOPTION DU BUDGET 2017**

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2017 adopté par le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY);

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la RIGIDBNY au montant de 3 469 438 \$.
2. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise, pour l'année 2017, le paiement de la contribution s'établissant comme suit:
  - Quote-part 0,75 \$/habitant
  - Contribution à la gestion des matières résiduelles 132,50 \$/unité d'occupation divisé comme suit:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

- Collecte sélective (35 \$)
- Collecte, traitement et enfouissement des ordures (97,50 \$)

Ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-10-139

### CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC – ADOPTION DU BUDGET 2017

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2017 adopté par le Conseil d'administration de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc au montant de 127 725 \$.
2. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise, pour l'année 2017, le paiement de la contribution au montant de 3 123 \$.

Ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-10-140

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 281 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

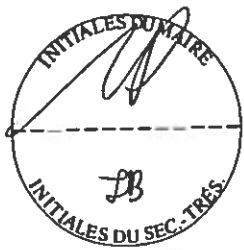
Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 281 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2016-10-141

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

1. D'adopter le Projet de Règlement numéro 281 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

2016-10-142

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 282 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 282 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2016-10-143

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 282 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'adopter le Projet de Règlement numéro 282 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE

2016-10-144

### ÉCOLE LE RUCHER - FACTURE DE LA VILLE DE BÉCANCOUR - ALARME INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu une facture de la Ville de Bécancour au montant de 1 497,01 \$ concernant le service incendie du 13 juillet 2016 au 260, Route de l'École (École Le Rucher);

CONSIDÉRANT que les pompiers se sont déplacés suite à une alarme incendie en fonction dû à des tests du système d'alarme de l'école;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère achemine à l'École le Rucher une facture de 1 497, 01 \$ équivalent au frais encourus pour le service d'incendie et ce, pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-10-145

**ÉCOLE SECONDAIRE LA DÉCOUVERTE – DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE FESTIVAL JUSTE POUR LIRE**

CONSIDÉRANT que l'École secondaire La Découverte sollicite un appui financier afin de soutenir la prochaine édition du Festival juste pour lire;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 25 \$ en guise d'aide financière pour la prochaine édition du Festival juste pour lire.

ADOPTÉE

2016-10-146

**REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PRIME POUR LES  
NON-RÉSIDENTS**

CONSIDÉRANT que la résolution #2016-09-132 mentionne que la Municipalité de Saint-Sylvere rembourse 60 % de la prime pour non-résident aux jeunes qui s'inscrivent au hockey mineur de Bécancour jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité pour un jeune de s'inscrire à une activité autre que le hockey;

CONSIDÉRANT que les jeunes de Saint-Sylvere qui s'inscrivent à une activité offerte ailleurs qu'à Saint-Sylvere doivent payer une prime pour non-résident;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere désire rembourser une partie de la prime pour non-résident pour les jeunes âgés de 17 ans et moins;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere rembourse 60 % de la prime pour non-résident, sur présentation d'une preuve, à chaque jeune âgé de 17 ans et moins inscrit à une activité pour la saison 2016-2017 jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 \$.

ADOPTÉE

2016-10-147

**LOISIRS COLLECTIFS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a une entente de partenariat avec les Loisirs Collectifs;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que les Loisirs Collectifs soutiennent les différents comités de la Municipalité de Saint-Sylvère et plus particulièrement le Comité des Loisirs St-Sylvère;

CONSIDÉRANT que les Loisirs Collectifs se sont montrés aidant pour le Comité des Loisirs St-Sylvère;

CONSIDÉRANT que d'autres ajustements sont nécessaire afin de favoriser une meilleure collaboration;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied d'un nouvel organisme nécessite un certain temps afin de s'ajuster aux différentes demandes en partenariat avec des municipalités aux besoins tout aussi différents et qu'un minimum de 5 ans est adéquat avant de se prononcer sur le retrait ou non de ce partenariat;

CONSIDÉRANT que les petites municipalités ont besoin d'un partenaire de soutien afin de libérer les responsables d'organisme, tel notre Comité des Loisirs, dans le but de diminuer l'épuisement des bénévoles dans la réalisation de leurs différents projets essentiel à la vie communautaire de leur milieu;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de St-Sylvère souhaite que la Municipalité de Saint-Sylvère demeure partenaire avec cet organisme qui vise d'abord et avant tout un soutien à la vie communautaire pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère demeure partenaire avec les Loisirs Collectifs si la quote-part 2017 est inférieure ou similaire à l'année dernière et ce pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE

À 20 h 54 le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire et à 20 h 56 il regagne son siège.

2016-10-148

### VALIDATION D'UN DÉBITMÈTRE À L'USINE D'EAU POTABLE

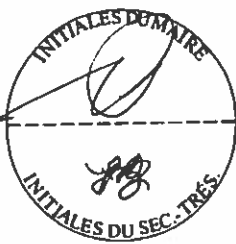
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a besoin de faire valider annuellement ses débitmètres (2);

CONSIDÉRANT l'achat d'un nouveau débitmètre en début 2016 faisant en sorte qu'il n'est pas requis qu'il soit validé cette année;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIIT:



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution  
ou annotation

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 800 \$ (taxes incluses) représentant le technicien spécialisé, l'équipement et les frais pour la validation d'un débitmètre dans le cadre du programme d'économie d'eau potable.

ADOPTÉE

2016-10-149

AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR 2017

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire faire l'aménagement paysager du Parc des générations, des édifices municipaux et des voies publiques urbaines;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Boutique Suzy Fleuriste au montant de 2 750 \$ pour 2017;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère accepte la soumission au montant de 2 750 \$ de la Boutique Suzy Fleuriste concernant l'aménagement paysager pour la saison 2017.
2. Que le Municipalité de Saint-Sylvère autorise, pour l'année 2017, le paiement au montant de 2 750 \$.

Ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-10-150

SALLE MUNICIPALE - ACHAT DE DEUX (2) TABLES  
PLIANTES

CONSIDÉRANT que les responsables des Dîners communautaires demandent à la Municipalité d'acheter deux tables pliantes;

CONSIDÉRANT que les tables seront disponible également pour d'autre activité;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 300 \$ (taxes incluses) représentant l'achat de deux tables pliantes.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2016-10-151

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

### PACTE RURAL - JEUX D'EAU (COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE)

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs St-Sylvere projette l'implantation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT que ledit projet est admissible au pacte rural 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour octroie une aide financière au montant de 19 382,82 \$ provenant de l'enveloppe locale du pacte rural de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a l'obligation d'une mise de fonds de 4 845,70 \$ représentant 20 % du projet admissible au pacte rural;

CONSIDÉRANT que la résolution #2016-04-064 autorise la signature d'un protocole d'entente entre la MRC de Bécancour et la Municipalité de Saint-Sylvere dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 pour le projet d'implantation de jeux d'eau et que la Municipalité assume une mise de fonds de 4 845,70 \$;

CONSIDÉRANT que la résolution #2016-06-093 mentionne que madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière agisse à titre de répondante officielle et qu'elle signe les documents reliés au projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le Comité des Loisirs St-Sylvere soit le promoteur;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise la signature d'un protocole d'entente entre la MRC de Bécancour et le Comité des Loisirs St-Sylvere dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 pour le projet d'implantation de jeux d'eau.
2. Que la MRC de Bécancour verse une aide financière au montant maximum de 19 382,82 \$ provenant de l'enveloppe locale du pacte rural de Saint-Sylvere.
3. Que la Municipalité de Saint-Sylvere assume la mise de fonds de 20 % du projet admissible au Pacte rural pour un montant maximum de 4 845,70 \$.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Des questions ont été posées par des citoyens concernant le projet d'implantation de jeux d'eau.

2016-10-152

### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 38

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN  
Maire

LYNE BERTRAND  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière